

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DU RESPECT DES BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE (BPL)

Domaines de reconnaissance de conformité

Dénomination sociale de l'installation reconnue : Certara Canada Corporation

Nom de la personne-ressource :	Sahel Soltani Gestionnaire, Assurance qualité
Adresse :	2000, rue Peel, bureau 570 Montréal, Québec H3A 2W5
Téléphone :	514 395 1694
Site Web :	http://www.certara.com
Courriel :	sahel.soltani@certara.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	151018
Critères de reconnaissance de la conformité	Conformité aux exigences des Principes de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1998.
Reconnaissance initiale	2016-12-06
Reconnaissance la plus récente	2022-12-20
Reconnaissance valide jusqu'au	2024-12-06
Type d'installation	<ul style="list-style-type: none"> • Site d'essai
Domaine de conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Produits pharmaceutiques
Domaine de compétence	<ul style="list-style-type: none"> • Autres études : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pharmacocinétique et toxicocinétique ○ Statistique



Le présent document fait partie du certificat de reconnaissance de conformité délivré par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2023-04-05